

à étudier les détails de la construction avec un représentant du ministère des Travaux publics. Si cette rencontre avait lieu, je suis d'avis que les discussions ne devraient porter que sur le genre de locaux dont le gouvernement pourrait avoir besoin, afin de ne pas créer l'impression que celui-ci prend, dans toute l'entreprise, un intérêt plus grand que celui qu'il est disposé à manifester.»

M. KUCHEREPA: J'aimerais à poser une question au témoin au sujet de ce qui s'est passé à l'époque de la lettre du 19 octobre 1956 dans laquelle le gouvernement a exprimé son intention de louer une certaine partie de l'immeuble.

M. CANNON: Avant de passer à une autre lettre, j'aimerais à poser au témoin une question qui se rapporte à la lettre qu'il vient de lire. Au haut de la page 4 de l'exposé que vous venez de lire, il y a, entre guillemets, un alinéa qui commence par les mots «Nous pourrions être intéressés...» Est-ce que ce passage est tiré de la même lettre ou d'une autre lettre?

Le TÉMOIN: Je crois que ce passage est tiré de la même lettre. «Nous pourrions être intéressés à louer jusqu'à un dixième de l'espace dans un immeuble...»

M. CANNON: Mais, au commencement de ce passage, au haut de la page, dans le texte anglais, il y a les mots «might apply».

M. KUCHEREPA: Je ne crois pas que le témoin ait en main une copie du document.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il s'agit de l'exposé du ministre.

Le TÉMOIN: J'en avais une copie, mais je ne sais plus où elle est.

M. CANNON: La page 4 de l'exposé que le ministre a présenté ce matin, cite une déclaration dans laquelle on trouve les mots «...que je ne demanderais pas à mes collègues de prendre un engagement...» Ces mots sont-ils tirés de la même lettre que le passage qui commence par les mots qui se trouvent plus bas à la page 4?

M. KUCHEREPA: Ces mots ont été prononcés à la Chambre des communes. Mais je reviens à la question que je posais au témoin. Au bas de la page 2 de l'exposé de M. Zeckendorf, on lit: «En septembre 1956, on m'a demandé, au nom des fondateurs, de participer comme commettant à l'entreprise étant donné que les fondateurs éprouvaient des difficultés à financer la construction de l'édifice. Ces difficultés émanaient de deux sources principales: l'augmentation des frais et les restrictions du marché monétaire. *Webb & Knapp* ont essayé au moins à cinq reprises d'intéresser des gens d'immeuble à ce projet, à titre de placement ou à titre de spéculation. N'y ayant pas réussi, *Webb & Knapp* ont consenti à accepter une part de 50 p. 100 de la Maison du Canada, et à prêter à l'entreprise assez de fonds additionnels pour assurer l'achèvement de l'édifice.»

Monsieur le président, la lettre dans laquelle le gouvernement canadien exprimait son intention de louer de l'espace dans la Maison du Canada a été écrite le 19 octobre 1956, et c'est en septembre 1956 que *Webb and Knapp* ont décidé de participer à l'entreprise. Le témoin pourrait-il me dire si le gouvernement du temps savait que *Webb and Knapp* avaient décidé de participer à l'entreprise pour aider aux initiateurs de la Maison du Canada à faire face à leurs problèmes financiers.

Le TÉMOIN: Certainement. J'en ai parlé à M. St-Laurent à Toronto. Après notre conversation je lui ai écrit une lettre contenant mon interprétation de la transaction projetée. Dans sa réponse il me signalait quelques modifications d'importance secondaire à apporter à ces vues que j'exprimais dans ma lettre au sujet de l'intérêt du gouvernement dans l'entreprise. Il précisait les droits contractuels du gouvernement sur l'espace que celui-ci louerait et sur celui dont les divers ministères pourraient avoir besoin de temps en temps.